

Procès verbal de la réunion ordinaire du 15 mars 2019

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 8 mars 2019 s'est réuni le 15 mars 2019 à 20 heures 00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Morele.

Absents excusés : Mmes Loulergue et Tomassi

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour : Convention de mutualisation ingénierie territoriale
 Aménagement du Bourg
 Taux impôts 2019
 Orientations budgétaires
 Questions diverses
 Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Convention de mutualisation ingénierie territoriale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 avril 2018 acceptant la mise en place avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud pour un an, d'une convention de mutualisation de l'ingénierie territoriale.

Il explique que la Commune a bénéficié par ce biais d'un transport de matériaux moins onéreux et propose de la reconduire pour une année de plus au même tarif, à savoir 200 €/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la reconduction de la convention pour un an,
- Charge Monsieur le Maire de la signer.

Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête effectuée par des étudiants en BTS en 2016 et retrace les grandes lignes du rapport.

Après discussions, le Conseil Municipal :

- souhaite consulter le Conseil Régional pour étudier la mise en place d'un abris-bus,
- envisage, sous réserve de crédits budgétaires suffisants, d'acquérir des tables de pique-nique,
- étudie la possibilité de mettre en place des poteaux pour éviter le stationnement sur l'herbe.
- Décide de reporter ce dossier à un prochain ordre du jour après le vote du budget.

Taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité maintient les taux suivants pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 4.21 %
- Taxe foncière bâti : 5.29 %
- Taxe foncière non bâti : 30.50 %

Orientations budgétaires

4 200 € RAR opération Voirie 2017

1) Sont à inscrire au BP 2019

- Murzeix : 5 000 €
- Maçonnerie étang : 1221.60 €
- Travaux étang : 2 000 € au minimum
- Commission jeunesse : 100 €
- Logement ancienne poste : devis volets entreprise Fayette : 802.80 €
- Voyages scolaires Crocq (550 €)
- Spectacle de Noël
- Projet centre de secours
- Frais écoles et ramassage
- Peinture ancienne route de Crocq : 665.51 €
- Défibrillateur 3 252.28 €
- Débroussaillage fauchage et déneigement
- Enrobé à froid
- Contingent incendie : 5 836.05 € + 171 €
- Enveloppe pour matériel communal au cas où en investissement

2) Sont à mettre au BP 2019 en recettes

- DETR 2017 : 1 043.63 €
- DETR 2019 : défibrillateur : 1 095.62 €
- CNP défibrillateur : 835 €

3) Enveloppes à prévoir en fonction des crédits disponibles pour :

- Voirie 2019
- Aménagement du Bourg

Questions diverses

Commission Jeunesse

Madame CHARBONNEL DESSEMOND Sophie prend la parole pour nous résumer les deux réunions de la commission jeunesse et nous expose les 3 actions envisagées, à savoir :

- Lecture d'un poème lors de la cérémonie du 8 mai 2019
- Une sortie bowling
- Création d'un évènement : marche pour les familles sur le thème d'Harry Potter.

Informations